



# Des lois morales de Joseph Bonfils au Cromwell de Victor Hugo

par Joseph MILLNER

**S**OUS le Directoire, la Constitution de la France comporta, précédant la Déclaration des Droits, une Déclaration des devoirs, du genre édifiant et moralisateur, dont un Barras, par exemple, aurait bien fait de s'inspirer.

Il y était dit, entre autres pieuses prescriptions, que nul ne pouvait briguer une charge publique s'il n'était « bon époux », « bon père » ou « bon fils ».

C'est à peu près du même esprit que procèdent les « lois morales » élaborées vers 1050 par Joseph Bonfils.

Ce grand rabbin qui avait traduit en français son nom hébraïque, « Tob Elem », apparaît comme l'abbé Siffès d'une vieille communauté juive de l'Anjou et du Limousin.

## Poète et codificateur des jeux

On lui doit une sorte de déclaration des devoirs dont l'un des principaux articles stipule : « Tout argent gagné au jeu doit être restitué au perdant. »

Joseph Bonfils espérait qu'à ce compte-là, le client du tripot ne jouerait plus.

Joseph Bonfils, aussi bien, était un poète.

Il ne composa pas moins de soixante-douze cantiques, ou *piyoutim*, qui entrèrent en

quelque sorte dans le répertoire liturgique. On les récitait ou les chanta jusque dans les synagogues de la lointaine Pologne.

L'œuvre méritait une exégèse. C'est un Breton, Rabi ben Salomon, de Falaise, qui s'en chargea en 1240, l'année même de la « dispute » organisée par Saint-Louis autour du Talmud.

Au siècle précédent, en 1171, un véritable Saint-Synode avait réuni à Angers tous les rabbins de l'Anjou, sous la présidence de Rabi Jacob Tam, petit-fils de Rachi, et fondateur de l'école talmudique dite de « Tesfath ». Parmi les meilleurs talmudistes de cette époque, figure le fameux Samuel, élève du grand rabi Isaac de Dampierre (Jura).

## Le premier ghetto

Les Juifs angevins vécurent en paix jusqu'en 1271, date à laquelle, sur l'ordre du Pape, tous leurs biens furent confis-

qués, tandis que la « rouelle », ancêtre de l'étoile jaune, faisait son apparition. Onze ans plus tard, Charles II expulsait les « indésirables » sans autre forme de procès.

Certains émigrèrent en Italie où bientôt la nostalgie s'empara d'eux, comme plus tard de Joachim du Bellay :

Plus que le marbre dur me plaît  
[L'ardoise fine  
Et plus que l'air marin la douceur  
[angevine.

Des enfants d'Israël retournèrent donc à Angers au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Reçus sans manifestation hostile, ils ne s'en virent pas moins confinés dans une étroite ruelle. Ainsi naquit le premier ghetto connu dans l'histoire des Juifs de France.

Deux autres, environ la même période, allaient se former à Saumur et à Baugé — petites villes qui conservèrent à travers les siècles leur « Rue des Juifs ».

## De Pictavia à Poitiers

Plus au Sud, le Poitou fut livré pendant quelque temps au vandalisme de plusieurs bandes ambulantes qui, la croix en tête, avaient déjà

exercé leurs talents en Bretagne.

C'est ainsi que 500 « maudits » furent sommés, sous peine de mort, de se convertir à la religion du Dieu dont ils étaient considérés, ici encore, comme les assassins.

Cependant, Niort, Bressuire, Thouars et d'autres villes et villages possédaient des communautés florissantes. Leurs habitants, hélas, eurent un jour affaire aux « Pastoureaux », pillards bien peu bucoliques qui terrorisaient tout le monde sans distinction, et auprès desquels les « Croisés » faisaient figure d'enfants de chœur.

Quant à Poitiers — la Pictavia latine et hébraïque — siège de plusieurs « yeschiboths » célèbres dans les annales, elle fut en 1240 le théâtre d'un échange de vues, fort courtois mais dépourvu d'aménité théologique, entre le rabbin Nathan ben Joseph et l'archevêque de la ville.

L'archevêque opposait les Évangiles au Talmud, le rabbin le Talmud aux Évangiles. Mais c'est l'archevêque qui avait le roi avec lui.

Vint Philippe le Bel qui

avait une façon toute personnelle de régler les désaccords — en mettant les gens à la porte ou même en les brûlant.

Ce sont des méthodes dignes de ce monarque féodal qu'utilisèrent les vichystes et les nazis contre les Juifs du camp de concentration de Poitiers ; on se rappelle surtout le martyre du rabbin Elie Bloch.

Mais le révérend Père Fleury, de Poitiers, n'avait pas les mêmes idées que l'antique archevêque ! Cet admirable prêtre organisa, au péril de sa vie, l'aide aux détenus.

## Cosmographie poétique

Si nous poussons vers la mer, nous aboutirons à la Rochelle où nous attend Nicolas Donin, un docteur juif converti qui s'égalait aux pires Torquemadas.

Rarement antisémite fut plus enragé que ce prédécesseur de Darquier de Pellepoix qui inspira toute la politique du Pape et de Louis XI envers ses anciens coreligionnaires. De son quartier général de la Rochelle, il dirigea toute une série d'autodafés et de violences.

Néanmoins, par la suite, la petite communauté rochelaise a pu s'enorgueillir de la présence en son sein d'une pléiade de savants, d'exégètes et d'intellectuels, où se détachent les figures de Sir Duran, de Simon Deus et de Haïm ben Isaac de la Rochelle, un des correspondants de Joseph Hachon d'Avignon.

Mais c'est surtout l'arrivée des Juifs de Lisbonne qui fait date dans l'histoire qui nous occupe.

En 1604, une famille fuyant l'Inquisition portugaise débarqua à la Rochelle avant d'aller s'installer définitivement à Amsterdam ; dans le port français, naquit alors le célèbre Menassé ben Israël.

On connaît le rôle de cet homme, l'une des plus puissantes personnalités du judaïsme du XVII<sup>e</sup> siècle, et notamment les démarches qu'il entreprit auprès de Cromwell en faveur du retour des Juifs en Angleterre.

Dans son « Cromwell », Victor Hugo ne l'oublie pas.

Ce qui nous vaut, entre autres, cette cosmographie poétique de Menassé disant au prestigieux Olivier :

Mon fils, je voudrais vainement  
Te flatter, on ne peut mentir au firmament.  
Je ne puis te cacher qu'en sa marche  
[elliptique  
Ton astre ne fait pas le triangle mystique.

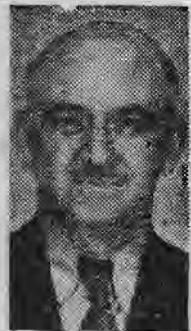
## MARIAGE



— Mademoiselle Lili, acceptez-vous M. Zed pour époux...

— Oui, s'il promet de m'emmenner au bal de nuit de « Droit et Liberté ».

Le samedi 6 novembre.



## M. SELDES directeur d'un journal très mal vu de la "COMMISSION DES ACTIVITÉS ANTIAMÉRICAINES" vous parle des murs invisibles

**L**A libre Amérique possède, comme chacun sait, une institution fort démocratique : la Commission d'Enquête sur les Activités Antiaméricaines. Pour peu que vous soyez suspect de sentiments progressistes ou de sympathies pour ce qui n'est pas la façon trumanienne de définir la liberté, la Commission vous prie de comparaître devant elle et de répondre à certaines questions.

Par exemple : « Lisez-vous le journal *In Fact* ? »

De quelle redoutable feuille s'agit-il ? M. George Seldes, son fondateur et directeur, de passage à Paris, a bien voulu répondre à son tour à nos questions.

*In Fact* ne comporte pas de titres tapageurs ni de photographies sensationnelles, mais quatre pages de petit format où l'on trouve simplement les nouvelles que la grande presse se garde bien de publier, les faits tels qu'ils sont et non tels que les présentent les falsificateurs aux ordres. *In Fact*, aussi, dénonce, au pays du lynchage et du *numerus clausus*, tous les racismes.

Il n'est pas surprenant que certains hommes trouvent *In Fact* peu à leur goût, que les bailleurs de fonds de certaines organisations de caractère nettement fasciste regrettent de se voir condamnés par *In Fact*. Ceux qui évoluent derrière la façade de *Christian Nationalist Crusade*, groupement antisémite, que dénonce le numéro de septembre de *In Fact* et qui ne groupent d'ailleurs que ses dirigeants, n'aiment pas non plus qu'on en parle. La publication des fonds dilapidés par cette organisation pour sa littérature antisémite les met plutôt mal à l'aise. Aussi ne ménagent-ils pas à *In Fact* et à son directeur les attaques classiques, allant jusqu'à l'assimiler — suprême infamie ! — aux communistes.

Le racisme, virulent aux États-Unis, préoccupe particulièrement M. Seldes.

Le trop célèbre Ku-Klux-Klan, la pratique du lynchage des nègres dans les États du Sud, l'impossibilité pour la plupart des noirs de voter comme tous les citoyens, le mépris avec lequel on traite les Indiens —

pourtant premiers habitants du pays — toutes les discriminations raciales, enfin, en vigueur dans la vie quotidienne, autant d'aspects tristement connus de la société américaine.

— Tout d'abord, a tenu à préciser le directeur de *In Fact*, il serait faux de dire que le peuple américain est antisémite. On peut très bien vivre plusieurs années aux États-Unis sans s'apercevoir d'aucune manifestation d'antisémitisme. Pourtant, il existe un peu partout sous différents aspects.

— Quelles sont, à votre avis, les causes principales de l'antisémitisme aux États-Unis ?

— C'est une question trop complexe pour être tranchée en quelques phrases. Je pense cependant que l'antisémitisme chez nous trouve un aliment extrêmement substantiel dans l'éducation religieuse dispensée dans les écoles catholiques. Les catholiques américains n'envoient pas leurs enfants à l'école laïque, si bien que la grande majorité des citoyens apprennent, dès leur enfance, à croire que les Juifs, par leur déicide, sont maudits à jamais.

Les causes fondamentales de l'antisémitisme sont évidemment économiques et politiques, mais cela n'est pas particulier à l'Amérique, c'est l'éternel facteur de division. Il est éditant de constater quels hommes ou organismes connus d'Amérique subventionnent et encouragent des organisations antisémites en même temps que fascistes.

— Peut-on dire qu'il y a une agitation antisémite en Amérique ?

— Il n'y a pas à proprement parler d'agitation antisémite. C'est un peu chez nous comme une maladie honteuse — quelque chose qui, la plupart du temps, reste clandestin. En 1937, j'avais entrepris une enquête sur la question et m'étais adressé à l'Institut Gallup pour me procurer des statistiques. Cet institut qui avait effectué, à ce sujet, un sondage de l'opinion, n'avait jamais voulu en publier le résultat.

Il n'existe aucune loi discriminatoire aux États-Unis, officiellement tous les citoyens sont égaux, c'est dans l'application des lois que réside l'hypocrisie. S'il arrive qu'un homme de couleur gagne un procès contre un blanc, jamais le jugement ne sera appliqué.

De même un Juif a, en principe, les mêmes droits que tout autre citoyen. Or s'il veut, par exemple, se rendre acquéreur dans une grande ville — je ne parle pas de New-York où les préjugés sont moins courants — d'une maison ou d'un appartement situé dans un quartier bourgeois, il se verra opposer, neuf fois sur dix, une fin de non-recevoir lorsqu'il aura décliné ses nom et origines. Ce qui revient, en fait, à rejeter les Juifs de certains quartiers.

Dans les nombreux clubs de la haute société américaine, où pourtant vous rencontrez toujours deux ou trois membres juifs, l'antisémitisme est de bon ton.

J'ai, en ma possession, un document appartenant à un professeur d'Université. C'est un papier sur lequel il avait marqué d'un signe distinctif ses élèves juifs et ceux qu'il soupçonnait de n'être pas de « race pure » et blanche. La chose est courante dans la pratique ; cependant les personnalités de l'Université ont protesté de leur bonne foi et ni leurs préjugés raciaux.

On a souvent parlé des hôtels interdits aux Juifs. Il existe, en effet, dans certaines stations balnéaires et autres lieux de villégiature des hôtels portant une inscription mais qui ne cite personne. C'est une hypocrite de

plus. L'interdiction, en effet, ne peut s'adresser qu'aux Juifs puisque les noirs et les autres gens de couleur s'excluent d'eux-mêmes et ne songeraient même pas à se présenter dans ces hôtels pour hommes blancs.

— Il y a pourtant des voix ou des groupements qui s'élèvent, en Amérique même, contre le racisme...

— Oui. Ce sont les partis et organisations de gauche, c'est le Tiers Parti de M. Wallace, ce sont quelques hommes au sein du Parti Démocrate.

— De ce que vous venez de nous déclarer, il ressort que le racisme, tout en étant un sentiment artificiel et entretenu, exploité par les classes dirigeantes pour les besoins d'une politique réactionnaire, est ancré dans les esprits et les mœurs américaines. Comment pensez-vous que ce fléau puisse aller en régressant pour disparaître un jour ?

M. Seldes réfléchit quelques instants et dit :

— Je vous l'ai affirmé, le peuple américain dans son ensemble n'est pas antisémite. L'antisémitisme se manifeste surtout dans les sphères de la haute bourgeoisie, mais, sous d'autres formes, la classe ouvrière n'en est pas complètement exempte. Cela tient probablement à ce que la classe ouvrière américaine est en retard sur celle des autres nations, qu'elle manque de conscience politique.

« Or, des deux grandes centrales syndicales, le C.I.O. est celle qui groupe des millions d'ouvriers, sans distinction d'origine et de couleur de peau. L'A.F.L., par contre, exclut les noirs et les autres hommes de « race inférieure ».

« C'est cette plate-forme, à mon avis, qui doit servir en partie à la rééducation de millions d'hommes et de femmes d'Amérique dans un sens antiraciste. Déjà, le racisme est exclu du C.I.O., c'est une base solide pour extraire des âmes ce poison, une des plus grandes hontes de notre pays. »



# ILS ÉTAIENT DE MARSEILLE

par Joseph MILLNER

Un pari que vous ne connaissez pas cette histoire de Marius qui sauve Marseille (et les Juifs marseillais) en écrasant les Ambrons...

Venus des bords de la Baltique au nombre de 30.000, les Ambrons, variété particulièrement redoutable d'invasisseurs teutons, s'étaient d'abord arrêtés, près d'Aix-en-Provence, sur les bords de l'Arc.

Après un bain collectif dans le fleuve provençal, ces Barbares avaient repris leur marche avec la certitude — il était naturel que si proches du but ils aient si bon moral — de pouvoir atteindre en quelques heures leur grand objectif : Marseille !

C'était mal connaître Marius.

Il avait depuis longtemps prévu le coup. Il les attendait au passage. Sur des hauteurs stratégiques.

Aucun Ambron ne sortit vivant de la bataille et Marius revint à Marseille en triomphateur.

Ce n'est pas une galéjade. C'est de l'histoire ancienne, qui remonte au début du mois de septembre de l'an 102 avant Jésus-Christ.

## Marius consul

La vérité est que sans Marius il n'y aurait plus eu de Marseille, et que je n'écrirais (peut-être) pas cet article.

*Caveant consules !* Marius, consul romain, veillait avec ses soldats.

Les Ambrons formaient l'avant-garde d'une masse déferlante de barbares dont l'avance constituait un danger de mort non seulement pour le midi de la Gaule, mais pour Rome et l'Italie. On peut voir là comme une préfiguration, cinq siècles avant qu'elles ne se produisent, des grandes invasions.

Les Marseillais, à deux doigts d'une totale destruction de leur ville, eurent très chaud. Parce que les Nordiques eurent encore plus chaud, les Marseillais purent respirer. Le soleil, en effet, était accablant en ce début du mois de septembre — d'où la baignade sus-dite. Le jour du combat, les troupes de Marius, disciplinées et bien armées, eurent facilement raison d'une horde que la chaleur accablait.

Dans la ville sauvée de la destruction, il y avait depuis fort longtemps des « Sémites ». Lesquels ? L'existence de Juifs massaliotes ne semble pas faire de doute. Mais hélas nous ne possédons pas de sources suffisantes pour déterminer avec exactitude la date de leur établissement et le rôle qu'ils ont pu jouer dans l'enfance phocéenne et la jeunesse romaine d'une ville à l'histoire si haute en couleurs.

## Magno Avito

Pour avoir des détails sur les Juifs à Marseille, il faut attendre les Mérovingiens.

On sait qu'en 576 l'évêque de Clermont, Avitus, rompant avec la politique libérale de ses prédécesseurs, avait placé les Juifs auvergnats devant un dilemme : conversion ou expulsion.

Les uns se convertirent et donnèrent ainsi l'occasion à un poète de chanter les qualités apostoliques de l'évêque dans une Ode de *Magno Avito*. Les autres s'en allèrent à Marseille où l'évêque Théodore semble aussi avoir voulu son Ode puisqu'en 591 il encourageait le blâme du Pape Grégoire le Grand pour avoir secondé les excès de zèle de son clergé et baptisé de force les

réfractaires, nouveaux venus ou non.

Ces derniers, cependant, assuraient par leur commerce une sorte de trait d'union entre Marseille et le Levant.

Le trait d'union fut-il rompu ? Entre le vi<sup>e</sup> et le xii<sup>e</sup> siècle, il y a un trou dans l'histoire qui nous occupe.

C'est en 1165 que le fameux voyageur Benjamin de Tudela visite Marseille. Il racontera qu'il y a trouvé plus de 300 coreligionnaires, répartis en deux communautés, Haute et Basse Ville.

## Civis Massiliae

Nous connaissons, par un acte de citadinage, le cas personnel d'un Juif qui s'avisa de passer de la Basse à la Haute Ville. En sa nouvelle résiden-



La Canebière en 1824

ce il reçut officiellement le droit d'assister à toutes les réunions que tiendraient ses concitoyens : assemblées générales du peuple, assemblées de quartier, assemblées de corps de métiers.

A cette époque, Marseille, considérablement en avance sur les territoires de l'intérieur, déploie une intense activité commerciale et industrielle. Et cet essor économique entraîne, bien entendu, ici comme dans d'autres grandes villes, un mouvement social et politique vers plus de bien-être et de liberté : brisant les cadres anciens, il trouve son expression dans une organisation communale.

La grande cité pleine de vie devient une République de marchands.

Ses *statuts communaux* comportent des « Chapitres de Paix, Libertés, Franchises et

Privilèges » : c'est assez dire leur importance, en ce xii<sup>e</sup> siècle.

S'ils établissent une nette distinction entre Chrétiens et Juifs, ils précisent que la différence de religion ne saurait en aucun cas constituer un obstacle à la liberté de commerce avec l'étranger. Il y est stipulé que Chrétiens, Juifs et Sarrasins ont indistinctement le droit de venir à Marseille avec leurs marchandises, de décharger des navires, de vendre et d'acheter à volonté.

80.000 sous royaux : telle est la somme qu'à la fin du xii<sup>e</sup> siècle les moines du couvent de Saint-Victor doivent à un négociant qui n'est pas de la religion de Saint-Victor.

Les Juifs marseillais rédigeaient leurs obligations en hé-

breu, mais le titre de *Civis Massiliae* (citoyen de Marseille) leur est officiellement reconnu, avec toutes les libertés, immunités, franchises coutumes et usages « y afférents ».

Marseillais comme les autres, ils peuvent exercer les professions les plus diverses et sont admis aux charges municipales (notamment à celle de courtier).

## Ut Judaei discernantur

On en voit, au XIII<sup>e</sup> siècle, qui sont médecins, d'autres collecteurs pour les services religieux, d'autres entrepreneurs. Les plus riches occupent une place importante dans le commerce maritime comme armateurs pour la circumnavigation en Méditerranée. Sur le plancher des vaches, quelques-uns, gros propriétaires, se trouvent à la tête de plusieurs immeubles.

Il existait alors une curieuse institution juive, l'*Universitas Judaeorum*, présidée par trois « syndics » ou « baylons » qui se tenaient en rapport avec l'administration municipale et les comtes de Provence.

Cette Universitas était-elle une simple corporation de métiers, ou bien, comme le croit l'historien Adolphe Crémieux, une sorte de municipalité de la communauté juive ? L'absence de documents ne permet pas de répondre avec certitude.

Ce qu'il y a de certain, en tout cas, c'est que la constitution anticriste de Marseille resta intacte lorsqu'en 1257 le comte Charles d'Anjou imposa sa suzeraineté à la ville, mais que les choses commencèrent à se gâter au début du siècle suivant.

Avec un retard d'environ deux cents ans, l'*Ut Judaei discernantur a Christianis* du Concile de Latran fut alors appliqué à Marseille.

C'était, textuellement, pour les Juifs l'obligation de porter un signe qui les distinguât des Chrétiens. Deux siècles avant l'ère chrétienne, le tyran Ptolémée Philopator avait collé une feuille de lierre sur la peau de ceux qu'il avait assujettis. Le signe distinctif décidé par les législateurs canoniques prit d'autres formes : manches longues, chapeaux de différentes couleurs, pièce d'étoffe cousue sur la poitrine, etc.

Qui niera l'influence de l'Orient à Marseille ? Ici, les femmes juives doivent se couvrir le visage d'un voile.

## Carriera Judaeorum

Et l'on ne s'en tient pas à cet antisémitisme d'allure exotique. Bientôt, il est interdit aux Juifs de témoigner contre un Chrétien dans un procès, d'utiliser la piscine municipale plus d'un jour par semaine, de manger de la viande le vendredi, de prendre place sur un bateau à plus de quatre.

Défense de s'embarquer à destination d'Alexandrie, la ville est tabou.

Tout cela, évidemment, devait finir par une Juiverie. Le 10 mars 1320 l'inquisiteur Michel le Moine installa donc une *Carriera Judaeorum* à Marseille sur l'emplacement de l'actuelle rue Colbert.

Ce n'était pas à proprement parler un ghetto, mais une île (*insula jussatorie*) d'un genre fort spécial, qui possédait deux synagogues (*scola major*

et *scola minor*), un hôpital, un marché et un bain rituel ou *mikva* à l'usage des femmes.

Bien qu'entourée d'un mur (1357), elle n'avait cependant rien de commun avec Chypre (1947). Les Juifs pouvaient en sortir ou y rentrer à leur guise. Ils étaient seulement tenus d'y loger, et encore il s'en fallait de beaucoup que cette prescription fût unanimement respectée. Les autorités marseillaises fermaient les yeux, c'est-à-dire ouvraient les portes.

Dans ces conditions, un va-et-vient continu s'établit entre la Carrière et le reste de la ville. Phénomène d'autant plus remarquable que dans le proche Comtat Venaissin les Juifs ont beaucoup de mal à sortir de la Carrière.

Lorsqu'ils y réussissent, c'est bien souvent pour venir s'installer à Marseille, où ils ne tardent pas à acquérir la citoyenneté. Conditions requises : avoir dix ans de résidence ou se marier avec une citoyenne.

## Sabonerius

A quelle carrière ces gens se destinent-ils ? A une carrière lorsqu'ils deviennent tailleurs de pierres. Il y a aussi, outre les commerçants classiques, des tailleurs d'habits, des bottiers, des boulangers, des marchands de vin.

Très nombreux sont les médecins. C'en est une véritable épidémie — bienfaisante en période d'épidémie (les pestes ne manquent pas dans le port).

Toutefois, l'exercice de la médecine ne va pas toujours sans bizarreries dans la région.

C'est ainsi qu'au mois de mai une ordonnance interdit au médecin juif de délivrer une ordonnance à un malade chrétien, et qu'au mois de juillet, une autre ordonnance autorise l'ordonnance. Ailleurs, la médecine des âmes veut qu'on applique la peine de la fustigation au médecin juif s'il a visité un malade chrétien qui n'est pas en état de grâce. Par contre, aucune discrimination ne préside au choix des médecins municipaux de Marseille.

Chapitre des métiers, nous nous en voudrions de passer sous silence le premier fabricant de savon : Davin Crescas, alias Sabonerius.

Dans le prochain numéro : Resteront-ils à Marseille ?

## SCHOLEM ALEICHEM (Suite de la page 12)

les quelques centaines de dollars. Vous payez donc tous les deux un cent par semaine à la Compagnie. Inutile de vous déranger, Piniet vous rendra visite — et il touchera cinquante pour cent de commission.

Jusqu'ici, il ne s'agissait que d'encaisser. Mais lorsque l'agent Piniet vous prescrit pour une nouvelle police, il touche cinquante fois autant. Autrement dit : lorsqu'une personne s'inscrit pour un demi-cent, l'agent reçoit de la Compagnie 25 cents.

Imaginez donc Piniet faisant plusieurs polices par jour à un demi-cent. C'est une véritable fortune !

— Vous allez noyer la maison dans l'argent, lui dit ma tante Broche. Tavel devient toute rouge et regarde avec admiration son Piniet qui étale ses cents sur la table.

— Mais que croyez-vous donc ? réplique Piniet. Carnegie, Wanderbild et Rockefeller ne sont pas des millionnaires, non plus.

\*

Rien d'éternel en ce monde, l'homme n'est jamais satisfait de son sort.

A force d'encaisser les dollars des autres, la lassitude vous envahit. Mieux vaut, comme dit ma tante Broche, un petit poisson bien à nous qu'un gros qui ne nous appartient pas.

Le premier lassé fut mon frère. Ou, plus exactement, ce sont les clients qui se lassèrent en cessant de payer. Certains disaient : « Reprenez vos « meubles » et allez au diable ! » D'autres lui faisaient des remontrances : « Votre sommier grince », « Votre glace reflète de travers », « La porte de l'armoire ne veut ni s'ouvrir ni se fermer », « Votre chaise pèse trois pounds et lorsqu'on s'y assied, elle craque... »

D'autres, enfin, quittent purement et simplement l'appartement et vont loger ailleurs. Alors, essayez un peu de courir après.

L'affaire devient tragique lorsque des clients qui se sont engagés à payer cessent un jour de tenir leur engagement, faute d'argent. La cause ? Le boutanger est tombé malade, ou il n'a plus de travail, ou encore une grève s'est déclenchée. Alors, Elie en est de sa poche. Misère, misère.

Si vous pensez que notre ami Piniet est

content de son « job », vous vous trompez.

Avant qu'on décide un client, l'océan peut devenir sec. On parle au client, on le persuade pendant trois jours et trois nuits, puis lorsqu'on revient le voir, il vous dit qu'il a réfléchi.

Ou bien, entre temps, il est allé voir son docteur qui lui a prédit une nouvelle plaie d'Égypte. Malheur, malheur. Le plus grand ennemi de l'encaisseur d'assurances est encore le « leps » : lorsqu'un client cesse de payer, on retire à l'encaisseur quinze fois plus d'argent que le client n'en a donné lors du premier versement. Piniet déclare que sans le « leps » il serait déjà millionnaire. Hélas, véritable calamité, plusieurs clients à la fois ont cessé de le payer.

— Au diable, les assurés, les encaisseurs, le « leps » et la Compagnie ! a dit Piniet.

Maintenant, s'installant à leur propre compte, ils vont se mettre à faire du business. Elle a déjà fait quelques économies, Piniet également, mais moins que mon frère.

Cela suffit cependant, pour démarrer. Alors, en avant !...

# Cinq cents ans d'histoire marseillaise

**C'**EST le père du savon de Marseille, Davin Crescas, alias « Sabonerius », qui clôturait, en vedette américaine, notre précédente chronique (1).

Au 14<sup>e</sup> siècle, ce membre de la branche française des Crescas, famille bien connue à Orange et plus tard à Carcassonne, — l'ornement le plus illustre de la branche espagnole fut le philosophe barcelonnais Hasdaï Crescas — lança l'industrie dont le nom de la grande cité est désormais inséparable.

Son fils lui succéda dans la fabrication du produit et fut considéré comme le plus grand industriel marseillais.

La position éminente de ces rois du savon contrastait avec la médiocrité de leurs coreligionnaires de Provence en butte aux tracasseries et aux vexations.

Un certain nombre n'avaient pas payé leurs impôts dans les délais fixés. Le Sénéchal Hugues des Voisins donna l'ordre de les arrêter et de confisquer leurs biens. De la spoliation réalisée à cette occasion dans la Viguerie d'Aix, un document, conservé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, dresse le bilan : c'est une triste énumération de vêtements, de guêtres, de voiles, de couvertures et de livres.

L'historien (pourtant antisémite) Emile Camau a écrit qu'un pareil inventaire « permet de penser que le coup de filet préparé ne fut pas aussi fructueux que ses instigateurs ne l'avaient espéré. »

Les pêcheurs ont souvent des déceptions dans ce cas-là.

## Gréviste de la circoncision

A Manosque, où une Juive comparait en justice pour avoir porté pendant sa grossesse la chemise qu'une Chrétienne lui avait donnée en gage, la chronique judiciaire ne manque pas parfois d'un certain pittoresque : au banc des accusés, on peut voir, entre autres, une sorte de maquignon faux sacrificateur, et un fonctionnaire de la synagogue qui, meltant tous les fidèles en émoi, a fait la grève de la circoncision.

Environ la même époque, la ville d'Aix-en-Provence que de vieux livres de rabbins appellent « Yr Hamaim » (ville d'eau) — transposition hébraïque du latin « Aqua Sextiae » — comptait deux cents agriculteurs juifs sur une communauté d'un millier d'âmes.

Elle ne comptait pas moins de dix-sept évêques lorsque, peu de temps après son couronnement, le roi Robert l'honora d'une visite. Les prélats, réunis en Concile, profitèrent de la circonstance pour réclamer l'expulsion de tous les « indésirables » de la région. Non seulement le roi refusa « la grâce » (sic) qu'on lui demandait, mais enjoignit à ses officiers généraux de contraindre les débiteurs des Juifs à payer leurs « dettes jurées ».

## Le roi d'Aragon débarque

Le 20 novembre 1423, au matin, Marseille courait un grave danger.

Les galères du roi d'Aragon étaient apparues à la pointe de Tiboulon...

On sonna le tocsin.

En masse, les défenseurs se portèrent aux remparts, tandis qu'un combat naval s'engageait.

À 6 heures du soir, après de violents abordages, les envahisseurs et leur roi, revêtu

pour la circonstance de ses plus riches parures, mirent pied à terre et l'investissement de Marseille commença.

La résistance — les judéo-marseillais ne furent pas les derniers à y prendre part — fut vive, mais que pouvait-elle contre des incendiaires servis par le vent ?

Ils saccagèrent tout sur leur passage, ramassant un énorme butin dans les maisons, les boutiques, les églises.

La Juiverie ne fut pas épargnée. Au milieu de la panique, des pillards indigènes firent irruption, le visage couvert d'un masque ou passé au noir.

L'ennemi finit par se retirer et le calme revint, mais à partir de ce moment, les jours

de deux témoins : Honorat de Forbin et son homme de paille, Jacques Tourrel. On devine les conclusions de l'enquête menée par les compères.

Quatrième acte : de Vesc convoque la communauté juive et oblige ses membres, sous serment rituel, à dresser l'inventaire de tous leurs biens. Ceci fait, il leur interdit le lendemain — contraire-

— par

## Joseph MILLNER

ment aux ordres antérieurs — de quitter Marseille et de rien aliéner de leur avoir sans une permission du juge ; entendez sans l'autorisation de Forbin et de ses amis.

Dans le dernier acte, le plus long — il dure jusqu'en 1498 — nous voyons les Juifs, harcelés, partir les uns après les autres, sans que jamais Forbin ne demande officiellement leur expulsion.

L'ordonnance d'expulsion

Des preuves, des preuves ! crient les accusés. Les accusateurs, et pour cause, n'en apportent aucune. N'empêche qu'en 1683 un arrêté d'expulsion est pris contre les Villaréal, et qu'un peu plus tard le Parlement d'Aix menace de donner le... fouet aux « complices des pirates » !

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Juifs, s'ils jouissent de quelque liberté dans le Comtat Venaisin — on en voit par exemple qui apportent, vers 1740, un stock de soieries d'une valeur de 500.000 livres au marché de Beaucaire — sont souvent traités en citoyens mineurs à Marseille et en Provence.

## Rouget

Un certain Lopez se voit intimer l'ordre par le ministre Pontchartrin de rejoindre Bordeaux au plus vite. Le 12 juin 1758, c'est « l'injonction de vider la ville dans trois jours » qui est signifiée à tous ses coreligionnaires de Marseille, sur la requête des « sieurs syndics des mar-

appartenait à une vieille famille d'origine comtadine : Bédarride.

## « Mettez une pierre dans votre poche »

— Si abes tan paon boulas una peira en vestra pòcha, dit ce magistrat juif à ses adjoints. « Si vous avez tellement peur, mettez une pierre dans votre poche ».

Une épidémie de choléra, venue de Marseille, décimait le chef-lieu des Bouches-du-Rhône. De lugubres feux de cyprès et d'eucalyptus brûlaient sur les places. Les Aixois, affolés, fuyaient de toutes parts.

Bédarride resta fidèlement à son poste comme si de rien n'était.

A la mairie, ses collègues qui se voyaient déjà cholériques, parlaient de quitter la ville pour se réfugier sur la colline Sainte-Vivienne, en pleine campagne. Colérique, Bédarride frappa alors du poing sur la table en prononçant en patois provençal le « mot historique » que nous citons plus haut. Les adjoints, ravagés, restèrent et le choléra s'en alla.

## Dévouement au bien public

La conduite du maire d'Aix, Bédarride, confirme un jugement du préfet de Marseille, de Villeneuve :

« Depuis que les Israélites ont été reconnus citoyens, ils ont donné des preuves non équivoques de dévouement pour le bien public et l'administration n'a jamais eu que de bons témoignages à rendre à leur conduite politique. »

De Villeneuve, qui était comte, a écrit ces lignes au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

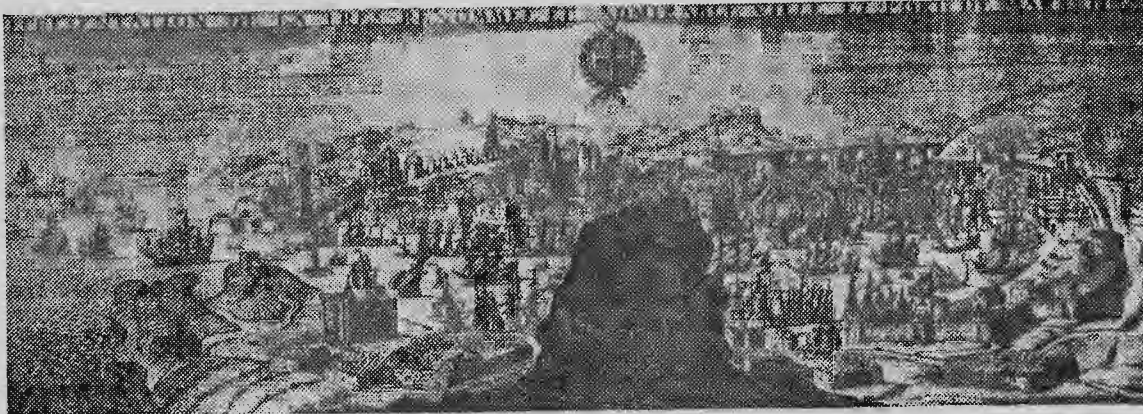
S'il avait vécu en 1871, bon aristocrate, il aurait sans doute répugné à « rendre un bon témoignage à la conduite politique » du farouche républicain Gaston Crémieux.

On sait que cet avocat juif devint l'âme de la Commune de Marseille qui eut à faire face aux troupes du Général légitimiste Espivent de la Villeboisnet. La répression fut très versatillaise. Gaston Crémieux, arrêté avec trente de ses camarades, comparut devant le Conseil de Guerre.

Devant le poteau d'exécution il refusa de se laisser bander les yeux et dit à ses bourreaux : « Je vais vous montrer comment un républicain sait mourir. »

Il le montra, en criant : « Vive la France ! »

C'est du même héroïsme que firent preuve les patriotes de toutes origines qui tombèrent à Marseille dans la lutte antinazie, pour que vive la France.



VUE CAVALIERE DE MARSEILLE AU XVII<sup>e</sup> SIECLE

(chez Jean Boisseau, libraire en l'île du Palais, Paris) Bibliothèque de la Ville de Marseille.

de la communauté juive de Marseille étaient complétés.

L'union de la Provence à la Couronne, réalisée par Palamède de Forbin, lieutenant général du roi, précipita l'agonie. L'événement ne parut pas d'abord modifier la condition juridique des Juifs ; il ne leur en était pas moins défavorable dans la mesure où il signifiait l'annexion de la ville à un royaume où les « assassins du Christ » n'étaient plus légalement admis.

## Drame en 5 actes

Les prétendus déicides furent l'objet d'une campagne antisémite très raffinée dans son organisation.

Premier acte : en 1484-85, le clergé régulier se livre à Tarascon, Aix, Arles, à une série de prédications qui amènent des troubles bientôt suivis d'un début d'émigration. Le mouvement gagne Marseille où le parti d'Honorat de Forbin (successeur du précédent), maître de l'Hôtel de Ville, va désormais pouvoir manœuvrer avec l'aide de Charles VIII et du gouvernement royal.

Deuxième acte : par des actes successifs, en date des 7 novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 6 décembre 1485, le gouvernement royal, saisi par les frères de Vesc (grands amis de la famille Forbin), libère les débiteurs des Juifs marseillais. Résultat recherché : on assiste à un premier exode des créanciers.

Le troisième acte est d'abord marqué par un temps d'arrêt pendant lequel le travail se poursuit à la Cour. Puis, le 26 septembre 1486, un des frères de Vesc arrive à Marseille, porteur d'ordres secrets du roi. Il ouvre sur l'exode des Juifs une comédie d'enquête dans laquelle ne sont enten-

n'interviendra qu'au moment de la scène finale, c'est-à-dire lorsque la Juiverie, réduite à quelques unités, n'aura plus rien qu'on puisse lui prendre.

## Judéo-pirates !

C'est en se référant à l'édit de Colbert qui établit la franchise du port de Marseille qu'une lettre royale du 16 juin 1670 autorise deux commerçants juifs de Livourne, les Villaréal, à se fixer dans la ville française.

Mais au bout de deux ans la Chambre de Commerce adresse une protestation au Roi. En 1679, un mémoire renchérit en déclarant que « la résidence des Juifs à Marseille porte un grand préjudice à la gloire de Dieu et au bien de l'Etat ». En 1682, surgit une accusation qui présente une certaine originalité par rapport aux calomnies traditionnelles : les Juifs, dit-on, entretiennent une correspondance secrète avec les pirates !

chands », par le Parlement de Provence siégeant à Aix en Cour de Justice.

Pourtant, les intéressés peuvent bientôt revenir dans le grand port et en 1771 l'un d'eux reçoit l'autorisation d'« armer des vaisseaux » parce qu'il « habite Marseille depuis quinze ans et s'y est acquis l'estime des honnêtes gens ».

Cet honorable citoyen s'appelait Rouget.

Quand Rouget de Lisle chanta la « Marseillaise », les Juifs de Marseille étaient émancipés.

Leur nombre, comme nous le révèle un recensement opéré pendant la période révolutionnaire, s'élevait à 984, contre 631 dans le Vaucluse et 14 dans le Var. Dans les 984, figurait le père d'Adolphe Crémieux ; il avait été nommé officier municipal par les délégués de la Convention en 1792.

C'est la fonction, plus prestigieuse, de maire, qu'occupait à Aix-en-Provence, quarante ans plus tard, un avoué qui

## NOUVELLES ISRAËLIENNES

### Echanges entre la Pologne et Israël

« Une Légation polonaise sera établie en Israël aussitôt que les arrangements techniques seront complétés, au retour du ministre des Affaires Etrangères à Varsovie de Paris », a dit le professeur O. Gorka, Consul général à Jérusalem. Un attaché commercial arriverait prochainement en Israël. Des négociations auraient déjà commencé. La Pologne serait disposée à expédier du blé et de la viande en échange d'agrumes, de fournitures médicales et de produits chimiques.

### L'aérodrome de Lydda a été rouvert à l'aviation civile

Après sept mois d'interruption des services aériens réguliers, l'aérodrome de Lydda a été rouvert. Un accord a été signé avec une société de navigation aérienne, pour le transport au courant du mois prochain de 2.000 émigrants de Munich à Lydda.

L'aérodrome de Lydda a coûté au gouvernement mandataire la somme de 3 millions de livres. Il a quatre pistes, dont la plus longue est de 2 kilomètres. La radio et les services météorologiques ont été com-

plètement restaurés et sont manipulés par des spécialistes qui ont plusieurs années de service.

Un site pétrolier a été découvert au Jebel Usdum, à l'extrémité sud-ouest de la mer Morte, exactement au nord de la Raffinerie de Potasse.

De source bien informée, on apprend que la prospection avait été faite en trois endroits, dont deux tombèrent récemment entre les mains d'Israël. Ces deux terrains se trouvent près de Huleikat, à proximité de Gaza, où un trou de 2.200 pieds avait été creusé, et à Kurnub au sud-est de Béerchéba, environ à mi-chemin de Usdum (l'ancienne Sodome).

### Exportation d'agrumes

On s'attend à ce que les exportations d'agrumes atteignent cette année un total de 5.820.000 caisses, tandis que 500.000 autres caisses seront vendues localement dans des buts industriels et un million de caisses seront réservées à la consommation locale.

Plus de la moitié des exportations de cette année sera achetée par la Grande-Bretagne, tandis que le reste ira à destination de la Norvège, la Tchécoslovaquie et l'Irlande.

(1) Voir dans « Droit et Liberté » du 1<sup>er</sup> décembre l'article intitulé : « Ils étaient de Marseille ».